

Crise de l'euro et grand marché transatlantique

L'offensive américaine contre l'euro ne peut se déchiffrer au seul niveau économique. Elle a également une dimension géopolitique. Elle s'inscrit comme une action favorisant l'installation d'un grand marché couvrant les deux continents. La crise de l'euro a été déclenchée par l'attaque concentrée des agences de notations étasuniennes Standard & Poor's, Moody's et Fitch contre la dette de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. L'abaissement des notes de ces trois pays par les agences américaines, surtout celle de la Grèce, reléguée dans la catégorie des investissements spéculatifs, est la conséquence d'une action concentrée. L'abaissement des notes fait suite à une

LA CRISE DE L'EURO, DONT LA SITUATION GRECQUE CONSTITUE L'UNE DES MANIFESTATIONS, PEUT SE COMPRENDRE COMME UNE OFFENSIVE AMÉRICAINE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE...

Jean-Claude Paye

Sociologue, auteur de *L'image du terrorisme, criminalisation de la contestation ou déni de la vie*. Éditions Aden, à paraître.

président de la Réserve fédérale étasunienne, Paul Volker, qui a parlé d'une future désintégration de la zone euro.

Cette offensive contre l'euro est d'abord une action destinée à ramener aux États-Unis les capitaux étrangers nécessaires à la couverture du déficit croissant de la

Pour les États-Unis, il y a en effet urgence en la matière. Jusqu'en 2009, le financement de leurs déficits et la défense du dollar étaient assurés par un solde positif des flux financiers. Mais, durant cette même année, si le mouvement des capitaux reste positif, il ne parvient plus à compenser les déficits. Le

dent Obama en 2009. Il s'agit de ramener les capitaux dans le giron des USA.

UN PROCESSUS DE DÉMANTÈLEMENT DE L'UE

Cette action tactique se double d'une opération stratégique, celle d'un mouvement de démantèlement de l'Union européenne au profit d'une union économique couvrant les deux continents, dont le projet de création d'un grand marché transatlantique est la manifestation la plus visible. C'est en fonction de ce deuxième objectif que l'on peut comprendre l'attitude de l'Allemagne, qui, aussi bien au niveau de la lutte contre la fraude fiscale que celui de l'attaque contre l'euro, a fourni un appui à l'offensive étasunienne. Cette double attitude est cohérente avec l'engagement privilégié de cet État européen dans la mise en place d'une union économique transatlantique.

“ L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ DES AUTORITÉS ÉTASUNIENNES SUR LES POPULATIONS EUROPÉENNES ET LA LÉGITIMATION DE CE POUVOIR PAR L'UNION SONT LES CONDITIONS DE LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX RAPPORTS DE PROPRIÉTÉ ET D'ÉCHANGE : TRANSFORMER LES DONNÉES PERSONNELLES EN MARCHANDISES ET LIBÉRER CE GRAND MARCHÉ DE TOUTE ENTRAVE.

série de décisions répétées et très rapprochées. Ces attaques ont été appuyées par l'appareil d'État US, notamment par les déclarations alarmistes du conseiller économique du président Obama, ancien

balance financière des USA. C'est un signal d'avertissement à des pays comme la Chine qui avaient commencé à rééquilibrer leurs réserves de devises en achetant de l'euro au détriment du dollar.

solde devient négatif d'un montant de 398 milliards de dollars. À un niveau purement économique, l'offensive contre l'euro est de la même veine que la lutte contre la fraude fiscale, initiée par le prési-

L'Union européenne a été construite autour de l'Allemagne et structurée selon ses intérêts. Pays économiquement le plus performant au moment de l'installation du marché commun, il a pu, sans contrainte politique,

BIENTÔT 2015... ET LE "MARCHÉ TRANSATLANTIQUE" USA-UE



sans gouvernement économique et transferts importants vers les zones défavorisées, faire jouer pleinement ses avantages économiques comparatifs. Jusqu'à cette année, la zone euro absorbe les trois quarts des exportations allemandes. L'Allemagne, par les déclarations de ses responsables politiques et de ses banquiers, ainsi que par l'exhibition répétée de ses hésitations, a contribué à l'efficacité de l'offensive contre l'euro. Pour elle, les bénéfices de cette action sont immédiats. La baisse de la monnaie commune permet d'augmenter les exportations allemandes hors zone euro. De plus,

ce pays peut financer ses propres déficits à meilleur compte. La crise et la fuite vers la qualité qu'elle engendre permet aux obligations allemandes de se placer avec un taux d'intérêt réduit. Si, à terme, l'Allemagne donne l'impression qu'elle scie la branche sur laquelle elle est assise, c'est qu'elle a décidé de changer de branche et veut s'intégrer dans un ensemble plus large: le grand marché transatlantique. La "construction européenne" est à la croisée des chemins. Si, jusqu'à présent, elle a permis un développement permanent de l'Allemagne, ce processus ne peut plus continuer

selon les mêmes modalités. L'UE ne peut sortir de la crise sans mettre en place un gouvernement économique gérant une politique économique commune, une harmonisation du développement et, pour cela, assurer des transferts financiers conséquents vers les pays et régions défavorisés. Cette gestion politique est en complète opposition avec le simple pacte de stabilité promu par l'Allemagne. La politique budgétaire de diminution accélérée des déficits réimposée au nom de ce pacte va se faire au détriment du pouvoir d'achat des populations et ne peut se réaliser sans une récession économique.

La zone euro ne peut plus être le débouché privilégié des exportations allemandes. L'Allemagne a fait son choix: le grand marché transatlantique et le marché mondial.

LE GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Un rapport du 3 mars 2009, de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen sur l'état des relations transatlantiques, a confirmé le contenu de la résolution prise par cette assemblée en mai 2008 ¹: la légitimation par le Parlement du projet de création d'un grand marché transatlantique pour 2015. Il prévoit l'élimination des barrières au commerce, qu'elles soient d'ordre douanier, technique ou réglementaire, ainsi que la libéralisation des marchés publics, de la propriété intellectuelle et des investissements. Les députés veulent ce marché unique pour 2015. L'accord envisage une élimination des barrières non tarifaires, grâce à une harmonisation progressive des réglementations et surtout par la reconnaissance mutuelle des règles en vigueur des deux côtés de l'Atlantique. Dans les faits, c'est le droit américain qui organisera les échanges et les procédures européennes qui s'adapteront à ce changement.

La première étape dans l'installation de ce grand marché a été l'entrée en vigueur, le 30 mars 2008, de l'accord "Ciel ouvert". Il a pour objectif d'ouvrir le commerce du transport aérien transatlantique entre les deux continents. Quant aux services financiers, l'entrée en vigueur d'un

marché sans entraves est fixée à 2010. Les deux matières devant être libéralisées avant 2015, le trafic aérien et les marchés financiers, sont celles sur lesquelles les autorités américaines exercent déjà un contrôle étroit, grâce à l'existence d'accords de coopération entre l'Union européenne et les USA, celui sur le transfert des données PNR des passagers aériens et celui sur les données financières "Swift".

UNE AIRE TRANSATLANTIQUE "DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE"

Parallèlement aux négociations sur l'existence d'un grand marché, des discussions discrètes se sont développées afin de créer un espace commun de contrôle des populations. Un rapport secret, conçu par des experts de six États-membres, a établi un projet de création d'une aire de coopération transatlantique en matière "de liberté, de sécurité et de justice", d'ici 2014. Il s'agit de réorganiser les Affaires intérieures et la justice des États-membres "en rapport avec les relations extérieures de

l'Union européenne", c'est-à-dire essentiellement en fonction des relations avec les États-Unis. ❶ Plus encore que le transfert des données personnelles et la collaboration des services de police, processus déjà largement réalisé, l'enjeu de la création d'un tel espace consiste dans la possibilité, à terme, de la remise des ressortissants de l'Union aux autorités étasuniennes. Rappelons que le mandat d'arrêt européen ❷, qui résulte de la création d'un "espace de liberté, de sécurité et de justice" entre les États-membres, supprime toutes les garanties qu'offrait la procédure d'extradition. Le mandat d'arrêt repose sur le principe de reconnaissance mutuelle. Il considère, comme immédiatement conforme aux principes d'un État de droit, toutes les dispositions juridiques de l'État demandeur. L'installation d'une telle aire de coopération transatlantique ferait que l'ensemble de l'ordre de droit étasunien serait reconnu par les 27 et que les demandes américaines d'extradition seraient, après de simples contrôles de procédure, automatiquement satisfaites.

UN GRAND MARCHÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Un élément important de cet "espace de liberté, de sécurité et de justice", le transfert général des données personnelles est en train d'aboutir. Un rapport interne écrit conjointement par des négociateurs appartenant au ministère de la Justice et au Département de la Sécurité intérieure côté américain et par le Coreper, un groupe de représentants permanents, en ce qui concerne l'Union européenne ❸, avait annoncé un accord en ce sens pour 2009.

Il s'agit de favoriser la remise de données d'ordre administratif et judiciaire, mais aussi relatives à la "défense du territoire". Le cadre n'est plus limité à la lutte contre le terrorisme. N'importe quel délit, même mineur, peut être concerné. Les négociateurs se sont déjà mis d'accord sur douze points principaux. En fait, il s'agit de remettre en permanence aux autorités américaines une série d'informations privées telles que le numéro de la carte de crédit, les détails des comptes bancaires, les investissements réalisés, les itiné-

raires de voyage ou les connexions Internet, ainsi que des informations liées à la personne telles la "race", les opinions politiques, les mœurs, la religion...

Pour les négociateurs américains, un tel accord pourrait transformer le droit international sur l'accès aux données personnelles. Les Américains inscrivent leurs exigences dans le contexte économique. Pour eux, cet accord se présente comme "une grosse affaire, car cela va diminuer la totalité des coûts pour le gouvernement US dans l'obtention des informations de l'Union européenne". ❹

L'enjeu n'est pas de pouvoir transmettre ces données aux autorités américaines, ce qui est déjà largement réalisé, mais de pouvoir légalement les remettre au secteur privé. Il s'agit de supprimer tout obstacle légal à la diffusion des informations et de garantir des coûts les plus bas possibles. Il faut avant tout assurer la rentabilité du marché.

Si ce projet voit le jour, un nouveau pas sera franchi dans la reconnaissance européenne de la législation

Le parallélisme entre les discussions devant aboutir à la libéralisation des échanges entre les deux continents et celles visant à assurer un contrôle américain des populations européennes existe depuis le début. Ainsi, le 3 décembre 1995, au sommet USA-UE de Madrid, fut signé le "Nouvel Agenda transatlantique" (NTA) visant à promouvoir un grand marché transatlantique, ainsi qu'un plan d'action commun (Joint EU-US Action Plan) en matière de coopération policière et judiciaire.

Le Nouvel Agenda transatlantique annonce déjà la mise en place d'un grand marché. Présenté sans concertation préalable, il fut accepté sans discussion par les États-membres. Quant au Plan d'action commun de 1995, il vise à développer une assistance mutuelle, en matière de déportation des illégaux et d'extradition.

Alors que les négociations en matière de coopération policière furent continues, les discussions visant à créer un grand marché connaîtront un point d'arrêt. Elles seront abandonnées en 1998. Il faudra attendre

2005 pour que le projet soit réactivé par une déclaration économique, adoptée lors du sommet US-UE de juin 2005.

Quant au Parlement européen, il a va légitimer ces négociations en adoptant, le 1er juin 2006, deux résolutions. La première porte sur les "relations économiques transatlantiques". Elle émane du groupe du Parti Socialiste européen. La deuxième porte sur un "accord de partenariat transatlantique". Elle est issue du groupe du Parti populaire européen.

Les progrès dans la création d'un marché transatlantique sont dus à l'action d'un institut euro-américain, le Transatlantic Policy Network (TPN). Fondé en 1992, il réunit des parlementaires européens, principalement des députés allemands avec Erika Mann, qui a écrit la résolution de 2006 du Parlement sur les relations économiques transatlantiques et Elmar Brok, rédacteur de la seconde résolution sur l'accord de partenariat, ainsi que des membres du Congrès des États-Unis et d'entreprises

privées. Appelant à la création d'un bloc euro-américain au niveaux politique, économique et militaire, le TPN est soutenu par de nombreux think tanks comme l'Aspen Institute, le European-American Business Council, le Council on Foreign Relations, le German Marshall Fund ou la Brookings Institution. Il est alimenté financièrement par des multinationales américaines et européennes comme Boeing, Ford, IBM, Microsoft, Daimler Chrysler, Pechiney, Michelin, Siemens, BASF, la Deutsche Bank et Bertelsmann.

Le lancement du Nouvel Agenda transatlantique en 1995 doit largement son existence à un rapport du TPN: "A European Strategy to the US". Quant aux résolutions du Parlement européen, elles reprennent intégralement le contenu du rapport du TPN, intitulé "A Strategy to Strengthen Transatlantic Partnership" du 4 décembre 2003, qui appelle à la réalisation complète d'un bloc euro-atlantique pour 2015 ❺, dans les domaines économique, militaire et politique.

2015

WELCOME IN "LE GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE" USA-UE



US en la matière et ainsi dans l'intégration du Vieux Continent dans le grand marché des données personnelles initié par les autorités américaines.

UN ALIGNEMENT SUR LE DROIT AMÉRICAIN

Les négociateurs européens ont abandonné leur propre légalité en ce qui concerne la nécessité d'un contrôle indépendant et ont accepté les critères américains. Ils admettent que le pouvoir exécutif se surveille lui-même en considérant que le système de contrôle interne du gouvernement US offrait des garanties suffisantes. Ils ont accepté que les données concernant la "race", la religion, les opinions politiques, la santé, la

vie sexuelle, soient utilisées par un gouvernement à condition "que les lois domestiques fournissent des protections appropriées". Mais cet accord ne définit pas clairement ce qui peut être considéré comme "protection appropriée", suggérant par là que chaque gouvernement pourrait décider lui-même s'il respecte ou non cette obligation. L'enjeu est de faire abandonner aux Européens leurs propres règles pour adopter les procédures américaines et assurer ainsi une unification unilatérale du droit.

Le processus qui conduit à l'installation d'un grand marché transatlantique est l'inverse de celui de la construction de l'Union européenne. Le marché com-

mun européen est d'abord une structure économique basée sur la libéralisation des échanges de marchandises. Le grand marché transatlantique s'appuie sur la primauté du droit US. Il est d'abord une construction politique; même la création d'une Assemblée transatlantique est évoquée. L'exercice de la souveraineté des autorités étasuniennes sur les populations européennes et la légitimation de ce pouvoir par l'Union sont les conditions de la mise en place de nouveaux rapports de propriété et d'échange: transformer les données personnelles en marchandises et libérer ce grand marché de toute entrave. ■

Ⓐ Parlement européen, "Résolution du Parlement européen sur les relations transatlantiques", B6-0280/2008, le 28/05/2008.

Ⓑ Report of the Informal High Level Advisory Group on the Future of European Home Affairs Policy (Future group), "Freedom, security, privacy. European Home Affairs in an Open World", June 2008, p. 10, paragraph 50, http://www.telegraph.co.uk/telegraph/multimedia/archive/00786/Read_the_full_EU_re_786870a.pdf

Ⓒ Lire "Les faux-semblants du mandat d'arrêt européen", Le Monde diplomatique, février 2002.

Ⓓ <http://www.tponline.org/pdf/1203Outreach.pdf>

Ⓔ Council of the European Union, "Note from Presidency to Coreper, final report by EU-US High Level contact Group on information sharing and privacy and personal protection", 9831/08, Brussels 28 May 2008, http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/privacy/news/docs/report_02_07_08_en.pdf

Ⓕ Charlie Savage, "U.S. and Europe Near Agreement on Private Data", The New York Times, June, 28, 2008.